

Avis aux organisations participantes

Le 4 novembre 2010

2010-033

LISTE TRIMESTRIELLE DES TITRES ADMISSIBLES À UNE RÉDUCTION DES EXIGENCES DE MARGE POUR LES NÉGOCIATEURS INSCRITS

Veillez trouver ci-joint la liste trimestrielle des titres du trimestre le plus récemment disponible en vertu de laquelle les courtiers inscrits sont admissibles à une diminution des exigences de marge conformément règlement 100.12(f) de l'OCRCVM. Cette liste remplace celle de l'avis n° 2010-026.

Toute demande de renseignements relativement à l'application et à l'interprétation du règlement 100.12(f) devrait être adressée au Service de la politique réglementaire de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) (416-943-6908).

Toute demande de renseignements concernant l'application et l'interprétation du règlement 100.12(f) de l'OCRCVM, devrait être adressée à Politique de réglementation des membres, Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) (416-943-6908).

Les négociateurs inscrits ayant des questions à ce sujet sont invités à communiquer avec Victor Ciampini au 416-947-4555.

À propos de Groupe TMX (TSX-X)

Les filiales clés de Groupe TMX exploitent des marchés au comptant et dérivés pour diverses catégories d'actifs dont les actions, les titres à revenu fixe et les produits de l'énergie. La Bourse de Toronto, la Bourse de croissance TSX, la Bourse de Montréal, la Natural Gas Exchange, la Boston Stock Exchange (BOX), Shorcan, Equicom et d'autres sociétés du Groupe TMX offrent des espaces de négociation, des services de compensation, des produits de données et d'autres services à la communauté financière mondiale. Groupe TMX a son siège social à Toronto et des bureaux à Montréal, à Calgary et à Vancouver. Pour plus de renseignements sur Groupe TMX, visitez notre site Web au www.tmx.com.

Une version anglaise de cet avis est disponible sur notre site Web.